



FORMATION DUERP POUR LE CSE : ANALYSER LES RISQUES ET AGIR EN PRÉVENTION

Dernière mise à jour le 25/09/2026.

OBJECTIF

Contribuer à l'évaluation des risques professionnels en analysant le DUERP, en formulant des propositions et en suivant les actions de prévention dans le cadre des missions du CSE.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Identifier les responsabilités de l'employeur et les attributions du CSE dans la démarche DUERP.
- Analyser un DUERP pour repérer les risques insuffisamment pris en compte et les points à approfondir.
- Formuler des observations et des propositions de prévention à partir de situations de travail.
- Construire un suivi des actions de prévention et des points à réexaminer.

PUBLIC CONCERNÉ

Membres titulaires et suppléants du CSE, membres de la CSSCT.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur inscription ou demande de devis, réalisation sous 2 à 4 semaines.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Formation individuelle ou en groupe dans vos locaux ou à distance en visio-conférence.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter au préalable afin que nous puissions définir ensemble les modalités nous permettant de vous former dans les meilleures conditions.

Tarif	NOUS CONSULTER
Réf.	PRO-000466
Contact	0750031226 contact@formaestro.fr www.formaestro.fr / www.formaestro-prevention.fr

PRÉ-REQUIS

- Aucun

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de mises en situation concrètes. Cas pratiques et échanges d'expériences entre participants. Supports pédagogiques : fiches pratiques, quiz interactifs, auto-évaluations.

 Niveau Sans niveau de qualification	 Modalité Présentiel	 Effectif par session 1 mini > 10 maxi	 Durée 7 heures / 1 jour(s)
---	---	---	--



PROGRAMME

Comprendre le DUERP et le rôle du CSE

- Situer le document unique dans la démarche de prévention.
- Identifier les obligations d'élaboration, de mise à jour et d'accès au document.
- Distinguer les responsabilités de l'employeur, les missions du CSE et la contribution de la CSSCT.
- Adapter l'intervention des élus à la taille et à l'organisation de l'entreprise.

Lire et analyser l'évaluation des risques

- Repérer les unités de travail, les situations dangereuses et les salariés exposés.
- Comprendre les critères d'évaluation et de hiérarchisation des risques.
- Examiner la prise en compte du travail réel, notamment des risques physiques, organisationnels et psychosociaux.
- Identifier les omissions, les incohérences et les informations à demander.

Préparer la contribution du CSE

- Recueillir les observations des salariés et exploiter les constats de terrain.
- Mettre en relation ces observations avec les risques inscrits au DUERP.
- Formuler des questions, des observations et des propositions argumentées.
- Préparer les échanges avec l'employeur et l'avis du CSE dans le cadre applicable.

Proposer et suivre les actions de prévention

- Examiner les mesures proposées au regard des principes généraux de prévention.
- Distinguer la liste des actions de prévention et le programme annuel de prévention selon l'effectif.
- Proposer des améliorations et identifier les priorités.
- Suivre les échéances, les résultats et les situations nécessitant une réévaluation.

INTERVENANT(S)	ÉVALUATION	ATTRIBUTION FINALE
Formateur consultant en prévention des risques professionnels, expérimenté dans l'accompagnement des élus du CSE.	En amont : fiche de positionnement recueillant attentes, problématiques, besoins et auto-positionnement, avec QCM diagnostique si nécessaire. En fin de formation : évaluation des compétences visées par le formateur, à partir des exercices et mises en situation, selon les niveaux « Acquis », « En cours d'acquisition » ou « Non acquis ».	Attestation des acquis / Certificat de Réalisation